



Divorce après 02 ans de séparation de corp

Par **cidra**, le 17/04/2009 à 17:49

Bonjour,

je m'appel Cidra j'ai besoin d'un conseil , voila mon PB

je suis de nationalité algérienne et j'ai épousé un homme de nationalité française.

mon époux est séparé de sa premiere femme sela fais presque 5 ans (une séparation de corp) mais le divorce n'as pas us lieu

mais selon la loi française que après 02 ans de séparation de corp le divorce est automatiquement prononcé.

ma question est :

est ce que mon époux peut faire 1 regroupement familliale avec 1 séparation de corp ou il doit d'abord avoir 1 jugement de divorce pour qu'il puissent entamer la procédure du regroupement familliale.

si c'est le cas combien coute les frais ce cette procedure (jugement de divorce)

j'ai besoin vraiment de savoir et que doit-je faire

merci pour tous

Par **Marion2**, le 17/04/2009 à 17:51

Bonjour,

Vous dites avoir épousé un français qui n'était pas divorcé ???

Là, il faut m'expliquer comme il a pu faire

Par **cidra**, le **17/04/2009** à **18:01**

merci de m'avoir répondu

voilà c'est un algérien de nationalité française

durant notre rencontre il m'a caché la vérité et m'a dit qu'il est divorcé, mais après notre mariage j'ai découvert qu'il n'a pas été divorcé seulement séparé de corps depuis 05 ans et me voilà désorienté de cette situation que me pousse dès fois à me séparer de lui.

si vous pouvez me dire que doit-je faire ????????????????